



DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE SILTZHEIM

Envoyé en préfecture le 27/08/2025
Reçu en préfecture le 27/08/2025
Publié le N°2025-021-AU
ID : 067-216704684-20250827-AM_2025_021-AU

VIREMENTS DE CRÉDITS N°01 AU BUDGET PRINCIPAL

Fongibilité des crédits : décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Maire de Siltzheim,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-10-6 ;

VU les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°2025-011 du 09 avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget Principal et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'employer les crédits pour effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de permettre le financement de charges nouvelles ou plus importantes ;

CONSIDÉRANT que le Maire doit, à la première séance qui suit les mouvements de crédits opérés, rendre compte au Conseil Municipal, pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ces crédits ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'effectuer les virements tels que présentés ci-après au Budget Principal 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
60611 eau et assainissement	364,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66111 intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	364,51 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	364,51 €	364,51 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2128-219 autres agencements	24 023,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2151-219 réseaux de voirie	0,00 €	24 023,14 €	0,00 €	0,00 €
2128-222 autres agencements	10 497,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21318-161 autres bâtiments publics	0,00 €	4 497,84 €	0,00 €	0,00 €
21538-218 autres réseaux	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2152-163 installations de voirie	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	34 520,98 €	34 520,98 €	0,00 €	0,00 €
BALANCE GÉNÉRALE	0,00 €		0,00 €	

Article 2 : de rendre compte au Conseil Municipal des virements ainsi opérés depuis les chapitres considérés, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise :

- au Comptable de la collectivité,
- à M. le Préfet du département du Bas-Rhin s/c de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saverne.

Fait à Siltzheim, le 27 août 2025

Le Maire
Séba

